

Réouverture progressive des frontières à l'international

ARTICLE

La France et les autres Etats membres de l'Union européenne ont adopté une recommandation, le 30 juin, relative à la réouverture des frontières extérieures européennes à partir du 1er juillet 2020 à une première liste de quatorze pays tiers, dont Japon, Corée du Sud, Australie, Thaïlande ou Canada, ainsi qu'à la Chine, sous réserve de réciprocité. Cette liste sera revue tous les 15 jours.

Compte tenu de l'évolution satisfaisante de l'épidémie sur le territoire européen, de nouvelles mesures ont été adoptées faisant suite aux décisions prises le 15 juin dernier, concernant la réouverture des frontières européennes (espace Schengen) et l'ouverture des frontières aux visiteurs internationaux après le 1er juillet.

Les premiers pays éligibles à cette réouverture sont les suivants : Australie, Canada, Corée du Sud, Japon, Nouvelle-Zélande, Rwanda, Thaïlande, de l'Uruguay, trois Etats du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), deux Etats des Balkans (Monténégro, Serbie) et enfin la Géorgie.

Les Etats-Unis, la Russie, Israël, la Turquie ou l'Arabie saoudite sont, à ce stade, exclus de cette liste, la situation de la pandémie de Covid-19 y étant jugée plus grave qu'en Europe. La réouverture des frontières avec la Chine est par ailleurs suspendue au principe de réciprocité (la Chine n'ayant actuellement pas rouvert ses frontières aux voyageurs européens).

Pour mémoire, depuis le 15 Juin, les frontières intérieures de l'Union Européenne - l'espace Schengen sont rouvertes (y compris, depuis le 21 juin avec l'Espagne). L'ensemble des mesures sanitaires et de sécurité y afférent se font au cas par cas pour prévoir cette levée des frontières dans les meilleures conditions possibles.

Le gouvernement britannique (le Royaume-Uni étant, en période de transition post-Brexit, encore considéré en tant qu'Etat membre de l'UE) a toutefois décidé d'imposer une quatorzaine aux voyageurs étrangers, la France applique la règle de la réciprocité jusqu'à nouvel ordre.